

Procès Verbaux
Rapports

7D611A32



Commission de l'Habillement

3^e mandat Salengro 1935/1936
mandat Saint-Denain 1936/1940



Secrétariat Général

Commission de l'Habillement

Réunion du 15 Octobre 1935



MM. les Membres de la Commission de l'Habillement se sont réunis, à l'Hôtel de Ville, le 15 Octobre, à dix huit heures.

Etaient présents : MM. Martin, Corbu, conseillers municipaux;
excusé : MM. Bauche, conseiller municipal.

Assistait également à la réunion, M. Knyght, économie-régisseur.

Après avoir pris acte du voeu exprimé par M. VANDENBERGHE, conseiller municipal, au cours de la réunion de la Commission de l'Administration Générale, le 16 Juillet, voeu tendant à doter le personnel des services intérieurs de l'Hôtel de Ville et autres établissements communaux de vêtements d'uniformes, du type en usage, mais de tissu plus souple et moins lourd, l'Assemblée 1° examine six échantillons de tissus différents 2° fixe son choix sur une serge noire reconnue de bonne qualité et de pure laine.

En conséquence, la Commission décide de proposer à l'Administration Municipale de retenir ce tissu pour la confection de trente uniformes environ destinés aux fonctionnaires des services intérieurs, le reste du personnel en tenue continuant à porter l'uniforme de drapcuir comme précédemment.

La Commission souligne que la différence de tissu ne fera subir aucune augmentation de prix à l'uniforme.

L'Econome,

KNYGHTE.

Commission de l'Habillement
P.V. de la réunion du 22 Janvier



Rapport à l' Administration Municipale

Le Samedi 22 Janvier 1938, à 15 heures, les membres de la Commission d'Habillement se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Bauche, Conseiller Municipal.

Etaient présents:

M.M. Bauche, conseiller municipal
Martin d°
Corbu d°

M. Maurice Planque, Secrétaire Général

M. Picot, Econome.



Après avoir fait appel à différents fabricants de la Ville pour prendre part à l'adjudication en 3 lots des effets d'habillement et coiffures nécessaires aux différents services municipaux pendant l'année 1938. La Commission constate qu'un seul soumissionnaire s'est présenté pour les deux premiers lots - habillement des Services Généraux et de la Police M.M. Tesse et Cie, 18 rue de Cambrai, à Lille.

Les offres faites par ce soumissionnaire, font ressortir une hausse sur les prix des draps et serge fixés en 1937 qui peut être évaluée :

à 14 % pour les services généraux;
à 15,50 % pour les services de la Police.

Cette augmentation est due :

à la hausse sur les draps, à la majoration des salaires, à l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires, aux allocations familiales et aussi à la confection des pantalons dont la largeur a été augmentée.

Après avoir fait la comparaison des pris unitaires avec ceux de l'année précédente et qui s'établissent de la façon suivante:

Services généraux

	Prix 1937	Prix 1938	Différence en plus
Drap	Veston drap	234	274
	Gilet sans manches	70	79
	Gilet avec manches	83	90
	Pantalon	74	102
	Pélérine	275	325

		Prix 1937	Prix 1938	Différence en plus
	Pantalon coutil	47	55	8
Serge	(Veston serge	185	206	21
	(Gilet	55	62	7
	(pantalon	102	102	

Services de la Police

		Prix 1937	Prix 1938	Différence en plus
S e r g e	Tunique officier de paix	375	425	50
	" inspecteur	375	425	50
	" insp.s/Chef	325	375	50
	" brigadier chef	210	228	18
	" brigadier	208	225	17
	" gardien	205	220	15
	Pantalon Inspecteur	110	125	15
	" Agent	95	105	10

	Tunique officier de paix	450	500	50
D r a	" insp. Chef	450	500	50
	" s/chef	400	450	50
	" brigadier chef	270	306	36
	" brigadier	268	303	35
	" gardien	265	298	33
P	Pantalon Inspecteur	140	185	45
	gardien	130	155	25
	culotte cycliste	140	165	25
	Manteau	375	405	30
	Pélerine	284	325	41

La Commission examine les échantillons qui ont été soumis à des essais dynamométriques par les services du conditionnement de Tourcoing et constate qu'ils offrent toutes les garanties imposées au cahier des charges.

La Maison Tesse et Cie ayant donné toutes satisfactions l'année dernière tant sur la confection des effets que sur la bonne qualité de la marchandise, la Commission propose de la désigner comme adjudicataire pour les 1er et 2ème lots.

Quant au 3ème lot - coiffures et accessoires - un seul soumissionnaire s'est présenté : Charles Deruyter, 33 rue des Trois Mollettes à Lille.

Dans cet article le pourcentage d'augmentation est encore plus élevé puisqu'il atteint 39,50 %.

Il est dû à la hausse des draps et principalement au renchérissement du galon d'argent.

La Commission compare les prix unitaires de cette année à ceux de 1937, fixés comme suit:

	Prix 1937	Prix 1938	Différence en plus
Casquettes	33,20	43,50	10,30
Képi officier de paix	107,35	147,00	39,65
- inspecteur chef	103,70	143,00	39,30
inspecteur s/chef	96,40	138,00	41,60
brigadier chef	38,35	50,20	11,85
brigadier	37,40	48,25	10,85
agent	33,20	41,50	8,30
Casquette cycliste	37,80	43,70	5,90

Elle constate que les échantillons présentés sont conformes aux modèles types et présentent les garanties imposées au cahier des charges.

Pour ces **motifs** et en raison de ce que cette firme a donné l'année dernière toutes satisfactions dans la fourniture des coiffures nécessaires aux différents Services Municipaux, la Commission propose de désigner M. Charles Deruyter comme adjudicataire du 3ème lot.

Hôtel de Ville le 22 Janvier 1938

Léon PICOT.



Secrétariat Général

Service du Secrétariat

COMMISSION d'HABILLEMENT

Procès-verbal de la réunion du 25 Février 1939

Le Samedi 25 Février 1939 à 15 heures, les Membres de la Commission d'Habillement se sont réunis à la Mairie.

Etaient présents : M.M. MARTIN, CORBU, conseillers municipaux PICOT, Econome.

Excusés : M.M. BAUCHE, conseiller municipal.
PLANQUE, secrétaire général.

La Commission prend connaissance de l'appel fait à la concurrence et constate qu'un seul soumissionnaire, la Société TESSE et Cie, 18 rue de Courtrai, s'est présenté pour prendre part à l'adjudication en deux lots des effets d'habillement des services municipaux.

- 1^o Lot : Habillement des services généraux,
2^o Lot : Habillement des services de la police.

Les offres faites par cette Société font ressortir :

sur les uniformes en drap, une baisse moyenne de sept francs;
sur les uniformes en serge, une hausse moyenne de douze francs.

La hausse sur les serges provient de l'augmentation du prix des laines.

La comparaison des prix unitaires à ceux de l'année dernière s'établit comme suit :

Services généraux

	Prix 1938	Prix 1939	Différence en moins
Drap			
(Veston	: 274	: 268	: 6
(Gilet sans manches	: 79	: 73	: 6
(Gilet avec manches	: 90	: 83	: 7
(Pantalon	: 155	: 149	: 6
(Pélerine	: 325	: 315	: 10
			Différence en plus
Serge			
(Veston	: 206	: 217	: II
(Gilet	: 62	: 62	: 0
(Pantalon	: 102	: 110	: 8
Coutil (Pantalon	: 55	: 56	: I

Services de la Police

		Prix 1938	Prix 1939	Différence en plus
Serge.	(Tunique officier de paix	425	440	I5
	(Inspecteur	425	440	I5
	(Inspecteur S/Chef	375	390	I5
	(Brigadier Chef	228	241	I3
	(Brigadier	225	238	I3
	(Gardien	220	233	I3
	(Pantalon Inspecteur	I25	I32	7
	(Gardien	I05	III	6

Différence en moins

Drap.	(Tunique officier de paix	500	500
	(Inspecteur	500	500
	(Inspecteur S/Chef	450	450
	(Brigadier Chef	306	300
	(Brigadier	303	297
	(Gardien	298	292
	(Pantalon Inspecteur	I85	I80
	(Gardien	I55	I52
	(Culotte cycliste	I65	I62
	(Manteau	405	395
	(Pélerine	325	315

La Commission examine ensuite les échantillons: elle constate qu'ils sont identiques à ceux fournis l'an dernier et qu'ils offrent toutes les garanties imposées au cahier des charges.

Pour ces motifs et en raison de ce que la Maison Tesse & C° a donné toute satisfaction dans la confection des effets d'habillement, la Commission propose de la désigner comme adjudication des 1er et 2ème lots pour 1939.

Quant au 3e lot, coiffures et accessoires, un seul soumissionnaire s'est présenté: Charles Deruyter 33 rue des 3 Mollettes à Lille, adjudicataire de ce même lot en 1938.

Dans cet article l'augmentation du prix de la coiffure varie entre I F.20 et 4.50: elle est due au renchérissement du galon d'argent.

La Commission compare les prix unitaires de cette année à ceux de 1938 fixés comme suit :

	<u>Prix 1938</u>	<u>Prix 1939</u>	<u>Diférence en plus</u>
Casquettes	43.50	44.80	I.30
Képi Officier de paix	I47.00	I51.00	4.00
" Inspecteur chef	I43.00	I47.50	4.50
" Inspecteur sous chef	I38.00	I40.50	2.50
" Brigadier chef	50.00	51.70	I.50
" Brigadier	48.25	49.70	I.45
" Agent	41.50	42.75	I.25
Casquette cycliste	43.70	44.90	I.20

Ayant constaté que les échantillons identiques à ceux de l'année précédente, présentent les garanties imposées au cahier des charges et sont conformes aux modèles types, la Commission propose de désigner M. Charles Deruyter, qui a donné toutes satisfactions en 1938 dans la fourniture des coiffures nécessaires aux services Municipaux, comme adjudicataire du 3ème Lot.

x
x x

Les dépenses globales pour l'année 1939 se répartissent comme suit:

- 1°- pour les Services Généraux: 50.000 environ contre 50.327 frs 50 pour 1938;
- 2°- pour les services de la Police: 215.000 environ contre 242.950 frs 75 pour 1938 (La diminution de la dépense provient de ce que cette année, les tuniques sont faites en serge).

Hôtel de Ville, le 27 Février 1939

Le Secrétaire,

Léon PICOT.